

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

tenue le 13 novembre 2008 à 14 h
au siège de la Communauté situé au
1002, rue Sherbrooke Ouest, salle 2410, à Montréal.

SONT PRÉSENTS

M. Gérald Tremblay, président ;
M. Gilles Vaillancourt, vice-président ;

M. Richard Bélanger	M. Michel Kandyba
M. Jean-Jacques Beldié	M. Paul Larocque
Mme Patricia Bittar	M. André Lavallée
M. André Boileau	M. Daniel Lucier
Mme Chantal Deschamps	M. John W. Meaney
M. Alan DeSousa	Mme Jacqueline Montpetit
M. Alvaro Farinacci	M. Bill Mc Murchie
M. Michel Gilbert	M. Sergio Pavone
M. Claude Gladu	M. Michel Prescott
M. Jacques Goyette	Mme Francine Sénécal
M. Jean-Robert Grenier	Mme Monique Worth
M. James V. Infantino	

N'ONT PU ASSISTER

M. Claude Carignan, M. Claude Dauphin* et M. Jean-Marc Robitaille.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, le secrétaire de la Communauté, Me Claude Séguin et l'assistante-secrétaire, Mme Line Rioux, assistent à l'assemblée.

La convocation a été transmise le 6 novembre 2008 et l'avis public a été donné le 3 novembre 2008.

L'assemblée est déclarée ouverte à 14 h 05.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ni aucun conseiller n'a posé de question.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Dépôt, conformément à l'article 162 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, du rapport du président du comité exécutif sur la situation financière de la Communauté.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE CRÉDITS DU TRÉSORIER

DÉPÔT, conformément à l'article 165 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, du certificat du trésorier daté du 24 octobre 2008 établissant à 108 566 114 \$ l'estimation des crédits nécessaires pour l'exercice financier 2009 relativement aux engagements et obligations de la Communauté.

CC08-036

RÈGLEMENT SUR LES QUOTES-PARTS CONCERNANT LE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE MÉTROPOLITAIN

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : M. Daniel Lucier

Il est résolu d'adopter, avec dispense de lecture, le Règlement numéro 2008-46 modifiant le Règlement numéro 2001-1 sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal, dont copie a été préalablement distribuée.

CC08-037

BUDGET 2009 DE LA COMMUNAUTÉ

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Robert Grenier

APPUYÉ PAR : M. Sergio Pavone

Il est résolu d'adopter le budget de la Communauté pour l'exercice financier 2009 au montant de 107 333 585 \$ joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 14 h 15.

Les résolutions CC08-036 et CC08-037 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Gérald Tremblay
Président

Claude Séguin
Secrétaire

* Note du secrétaire de la Communauté :

M. Dauphin a motivé son absence au sens du règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.